

« *Les préconisations du Club développement durable du Grand Lyon* »

**Fiche 1 – Mai 2012 : QUALITE DE L’AIR INTERIEUR**  
***Surveiller, Améliorer les bâtiments et leur fonctionnement,***  
***Sensibiliser et accompagner le changement***

**Contexte**

Le Club Développement Durable du Grand Lyon regroupe les élus et techniciens des 58 communes de l’agglomération lyonnaise, dans un espace informel d’échanges et de débat, notamment autour de nouvelles pratiques innovantes en matière de développement durable.

Après la séance du Club DD (20 mars 2012) qui a permis de partager une culture commune sur le thème « air - santé et environnement » (réglementations nouvelles, outils mis en œuvre, au niveau national, régional et de l’agglomération lyonnaise), une **séance d’approfondissement a été organisée le 29 mai 2012**, à Collonges-au-Mont d’Or, au cours de laquelle ont eu lieu **trois ateliers** de réflexion plus poussée, avec la participation de témoins porteurs de bonnes pratiques (→ **cf. compte-rendu détaillé de la séance**).

Dans chacun des 3 ateliers du 29 mai, les participants ont :

- d’une part, identifié **les types d’actions que les communes souhaiteraient voir engager**,
- d’autre part, exprimé des **besoins** pour les mettre en œuvre, ou des **préconisations**.

*Cette fiche présente les préconisations des ateliers.*



Atelier 1



Atelier 2

Club développement durable du Grand Lyon  
29 mai 2012  
Collonges au Mont d’Or  
(photos : ABCD-Durable)



Restitution par le rapporteur Atelier 2, Frédéric Brocard  
DGS de Dardilly



Atelier 3

## **Ont contribué à la rédaction de cette « fiche préconisations »**

### **Atelier 1 :**

*Valentine Brochier, Paul Coste, Elsa Delfos, Corinne Dubos, Cyril Guillot, Raymond Kindlé, Christine Malé, Jean-Marc Manier, Claire Trivier*

#### Personnes ressources :

*Fabien Bordon (Chargé de mission Agenda 21 Vallée de la Chimie, Grand Lyon),  
Claire-Sophie Coeudevez (association Bâtiment Santé Plus)*

#### Animatrice :

*Claire Brivet (ABCD-Durable)*

### **Atelier 2 :**

*Michèle Arnol, Alexandre Bacher, Patrice Clevenot, Blandine Dialinas, Guy David, Aude Herout, Valentine Lemaire, Audrey Magnat, Manuel Marquis, Jean-Yves Martin, Guy Montagne, Serge Perrin, Michel Reppelin, Geneviève Sagnol, Michèle Vullien*

#### Personnes ressources :

*Jean-Luc Blondeau et Stéphane Vera (Atelier Vera & Barrand Architectes),  
Jean-Pierre François (Directeur des Services Techniques, Mairie de Collonges),  
Wildbrett Ellen (ALE de l'agglomération lyonnaise)*

#### Animateur :

*Denis Pozzobon (MCT, Grand Lyon)*

### **Atelier 3 :**

*Frédéric Brocard, Yohann Desbois, Jimenez Pilar, Luc Gay, Hugues La Fay, Corinne Schneider, Annick Stantina, François Zanette*

#### Personnes ressources :

*Olivier Bal (direction de la commande publique, ville de Lyon),  
Jacques Dechenaux (Chef de projet Air Rhône-Alpes),  
Claire Greuillet (Service Evaluation Qualité de l'Air, ADEME),  
Nassima Hamami (Conseillère médicale en environnement intérieur)*

#### Animatrice :

*Corinne Blanchet (ABCD-Durable)*

### **Aide à la rédaction**

*Corinne Blanchet (ABCD-Durable), Claire Brivet (ABCD-Durable)*

## Enjeux

**La pollution de l'air est un enjeu de développement durable encore trop peu priorisé** par les élus, les techniciens et les populations, cependant, on s'aperçoit que c'est un sujet de plus en plus préoccupant. Sachant que l'air intérieur peut être davantage pollué que l'air extérieur et que chaque individu passe plus de 80% de son temps dans un endroit clos, il est important d'agir.

Pour les participants, cet enjeu global se traduit pour les communes, en divers enjeux plus spécifiques :

### - **La conformité aux futures obligations règlementaires en matière de qualité de l'air dans les ERP**

La loi dite Grenelle 2<sup>1</sup> rend progressivement obligatoire la surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible → *cf. Fiche Réflex sur la surveillance réglementaire de l'air intérieur (calendrier, modalités, coût, etc.)*.

La multiplication des réglementations dans le bâti se confronte avec un contexte de restriction budgétaire : si leur finalité est légitime, il convient de trouver comment optimiser et mutualiser les moyens humains et financiers pour s'y conformer.

### - **La connaissance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments**

La surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments et son évolution, suite à des travaux par exemple, est intéressante, dans la perspective de respecter la réglementation mais pas seulement.

### - **La prise de conscience collective de l'importance de la qualité de l'air intérieur par l'information, la sensibilisation et la formation des différents publics**

L'amélioration de la qualité de l'air intérieure repose pour partie sur des changements de comportement, des gestes simples que tout un chacun, dans son foyer ou son lieu de travail peut réaliser. Il est donc important de transmettre cette information au plus grand nombre.

Il convient également de travailler pour une modification des pratiques des collectivités (gestion des bâtiments, achats publics, ...), ce qui suppose la mobilisation des élus et des services.

Trois grands groupes de publics cibles sont identifiées : grand public, agents, élus. Pour chacune de ces cibles, il conviendra d'adapter la communication et la pédagogie utilisées, notamment de veiller à rendre compréhensible les arguments les plus complexes, comme ceux présentés par les scientifiques.

### - **L'évolution des pratiques d'achats**

Le changement de comportement au sein d'une collectivité passe aussi par ses pratiques d'achat. Dans ce domaine, l'adaptation des marchés publics d'achat avec des clauses environnementales concernant l'impact sur qualité de l'air intérieur est un axe de progrès important. Des étiquettes concernant le potentiel émissif (en composés organiques volatiles) des produits vient d'être mise au point en 2012. C'est un premier repère utile et facilement accessible, mais cela ne concernera pas tous les achats, comme le mobilier par exemple.

Une recherche approfondie peut permettre de connaître le risque de telle ou telle fourniture, et il convient alors de mettre à profit cette connaissance, dans un premier temps par le partage entre collectivités de bonnes pratiques, puis dans un second temps par la mutualisation de certains achats.

### - **Le changement de pratiques de la conception à la gestion des bâtiments autour d'une culture commune de projet**

Concevoir et gérer des bâtiments qui concilient économie d'énergie et qualité de l'air intérieur, passe par la mobilisation et la montée en compétences de diverses cibles : les maitres d'ouvrage, les concepteurs du projet, les utilisateurs, le personnel en charge de l'entretien du patrimoine, du nettoyage, etc.

Pour concevoir un bâtiment adapté, puis garantir sa bonne utilisation et la pérennité des mesures, la mise en place d'un guide en X points clés pourrait être une piste.

---

<sup>1</sup> : Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, Titre V : Risques, santé, déchets ; Chapitre II : Autres expositions comportant un risque pour la santé : Article 180

## Préconisations

### P1- Mutualisation à l'échelle intercommunale d'une compétence / personne accréditée pour la réalisation des prélèvements.

#### Contexte

Dans le cadre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur des ERP, seuls des organismes ou personnes accréditées par le COFRAC peuvent intervenir pour assurer les opérations de prélèvements, d'analyses des échantillons et d'évaluation des moyens et pratiques d'aération.

#### Description

Pour les prélèvements, des agents publics pourraient être formés et accrédités. Par contre, ils ne pourraient pas intervenir dans leur propre commune, pour ne pas risquer d'être partie prenante du contrôle. Cette ouverture est reçue positivement par les communes participantes qui suggèrent qu'une action collective soit menée en ce sens.

#### Avantages

Il s'agit, d'une part, de gagner du temps et de l'argent en évitant le recours à un bureau d'études privé, et d'autre part, d'acquérir des compétences sur le territoire et parmi les agents.

#### Débat

Cette proposition nécessite la parution du décret d'application, pour vérifier si ce sera possible. Par ailleurs, à l'échelle de l'agglomération, le Grand Lyon est peu concerné car il n'est propriétaire que de peu d'ERP (notamment celles visées dans un premier temps : publics sensibles, notamment les plus jeunes).

*Est-il possible qu'un agent communal soit délégué au sein de plusieurs communes ? D'autres structures intercommunales porteuses seraient-elles intéressées et intéressantes à trouver ?*

### P2- Mutualisation entre communes de matériels d'auto-contrôle

#### Contexte

Au-delà des mesures réglementaires, qui ont lieu ponctuellement (tous les 7 ans), il apparaît important pour certains bâtiments (par exemple qui reçoivent du public sensible, ou qui ont fait l'objet de travaux), de réaliser des mesures plus souvent. Il s'agirait de réaliser des mesures ou contrôles moins exigeants ou moins poussés, qui ne nécessitent pas des analyses en laboratoire coûteuses, mais d'utiliser un matériel qui permette de réaliser de l'auto-contrôle et un suivi en continu. L'achat de ce type de matériel peut être une lourde charge financière pour une utilisation limitée.

#### Description

Il est donc proposé que cet investissement soit supporté par plusieurs communes, voire à l'échelle du Grand Lyon. Un agent devrait être formé pour son utilisation et être le référent au sein de ce groupement. Son rôle serait de planifier les interventions entre les communes, d'assurer la bonne utilisation du matériel, et d'informer des résultats de l'auto-contrôle.

### P3- Conception d'outils pédagogiques d'information et création d'une maison de la qualité de l'air intérieur

#### Contexte

La **sensibilisation du grand public** est une première étape nécessaire pour faire prendre conscience de l'importance de la qualité de l'air intérieur pour la santé, et faire connaître les gestes simples pour améliorer la qualité de l'air des foyers.

#### Objectifs

Le Club DD propose la mobilisation des partenaires des communes, tels que l'ADEME, l'ARS, les Mutuelles, ou les CMEI, pour concevoir des **outils d'information et pédagogiques** (ex : guides de bonnes pratiques, information sur les labels, ...).

Egalement, la création d'une **maison de la qualité de l'air intérieur** (sur le modèle de la maison économe) permettrait la démonstration des comportements et travaux les plus efficaces.

Ces supports seraient utilisés lors de grandes campagnes d'information, et aussi pour former les relais tels que les acteurs locaux de nos territoires : bailleurs sociaux, centres sociaux, conseils de quartier.

## P4- Mutualisation au sein du Grand Lyon d'un emploi de CMEI – réponse à l'appel à projet régional

### Contexte

Dans le cas de personnes sensibles aux pollutions dans leur habitat, il convient d'aller plus loin que l'information et de prévoir un accompagnement spécifique et individualisé qui peut être apporté par un **Conseiller médical en environnement intérieur (CMEI)**.

Après prescription médicale d'un allergologue, d'un pneumologue, d'un ORL, d'un dermatologue ou d'un pédiatre, le CMEI intervient en trois temps :

- consultation : entretien pendant lequel le patient précise ses symptômes, ses habitudes
- visite et prélèvements : le CMEI se rend au domicile, muni d'un questionnaire et appareils de mesure. Il visite (pendant 1 à 2 heures) toutes les pièces de l'habitat, à la recherche d'allergènes
- bilan et suivi : compte rendu de la visite au patient et au médecin ; propositions et recommandations.

Cette profession, encouragée par la Direction Générale de la Santé et soutenue par le ministère de l'Environnement n'existe pas sur tout le territoire Français. Il y en a 3 en Rhône-Alpes, mais aucun dans le Rhône. Pourtant des personnes diplômées sont prêtes à exercer ce métier, mais il leur faut trouver un employeur. Il peut s'agir d'un hôpital ou d'une collectivité territoriale.

La Région Rhône-Alpes et l'Agence Régionale de Santé soutiennent cette profession dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (action n°11), et ont mis en place un appel à projet. Dans ce cadre, il est proposé de financer à 50% les postes durant 3 ans, à condition que ceux-ci soient portés par structure à vocation médicale ou sanitaire, quelle que soit son appartenance institutionnelle (hôpital, association, collectivité territoriale).

### Description

Il s'agira, pour permettre aux communes de disposer d'une telle compétence, de prévoir une mutualisation à l'échelle du Grand Lyon d'un emploi de CMEI.

Il est proposé que le Grand Lyon s'engage dans cette voie et réponde à cet appel à projet (date limite : 3 septembre 2012 à minuit !).

### Avantages

En effet, cela permettra une échelle d'intervention pertinente, car si le poste est rattaché à une mairie, le périmètre d'intervention correspond aux limites communales. Il est d'ores et déjà imaginé que des ateliers collectifs puissent être organisés, avec les centres sociaux, des bailleurs sociaux, ou à l'échelle d'un immeuble.

## P5- Organisation de sessions de formations pour les agents par le CNFPT

La mobilisation des élus et des agents des services communaux passe par leur formation. En intra ou non, il conviendrait d'organiser (voire créer) :

- **des sessions sur la réglementation** en matière de surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur (*pour les concepteurs mais aussi pour les gestionnaires de bâtiments, pour les chargés de mission en charge du suivi des contrôles ERP*)
- **des séances de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur du personnel** : utilisation de certains produits, vérification et nettoyage des systèmes d'aération et de climatisation
- **des formations sur les marchés publics** : quels critères clairs et exigeants (quelles préconisations techniques) pour la qualité de l'air intérieur ? Les marchés concernent à la fois les fournitures et consommables, les opérations de travaux ; les contrats d'entretiens (notamment pour les ventilations).

## P6- Organisation de sessions de formation pour les élus, en partenariat avec les organismes de formation des élus

Une formation ciblée vers les élus doit aussi être organisée. Les messages devront porter sur les bonnes questions à se poser et les clés de compréhension. Le vocabulaire scientifique devra être adapté pour simplifier le message.

## P7- Organisation d'un groupe de partage des bonnes pratiques d'achats

### Contexte

Certaines collectivités sont plus avancées que d'autres dans les démarches d'achats responsables. C'est le cas notamment de communes disposant d'un service achat ressources pour les autres services comme Lyon.

Trouver des fournitures ayant un faible impact sur la qualité de l'air intérieur nécessite encore de prendre le temps de s'informer, trouver les bons fournisseurs, analyser des produits ou matériaux relevant encore de l'innovation et sur lesquels on ne dispose que de peu de recul.

### Description

Il convient de mutualiser les expériences des communes du Grand Lyon dans leurs démarches de recherches de produit, de rédaction de CCTP, etc.

La mise en place d'un **groupe de partage et d'échanges** autour des bonnes pratiques d'achats au service de la santé environnementale est préconisée.

Le Grand Lyon pourrait avoir un rôle de co-animateur d'un tel réseau, en articulant ce travail avec le réseau rhônalpins « commande durable » animé par Rhônalpénergie-Environnement.

A terme, ce réseau pourrait étudier les possibilités **d'achats groupés** entre communes.

## P8 – Mettre en place un guide « Vers des projets habitat et qualité de l'air intérieur »

### Contexte

Pour mobiliser autour d'une culture et pratique commune les maîtres d'ouvrage, les concepteurs du projet, les utilisateurs, le personnel en charge de l'entretien du patrimoine, du nettoyage, ..., en vue de concevoir et gérer des bâtiments qui concilient économie d'énergie et qualité de l'air intérieur, le Club DD propose la réalisation d'un « référentiel « habitat et qualité de l'air intérieur ».

Pour cela, le groupe de travail du Club Développement Durable a proposé des préconisations en **six points clés pour une bonne gestion de projet dans ce domaine** (donnés ci après).

### Six points clés pour guider

#### vers des projets d'habitat prenant en compte la qualité de l'air intérieur

#### Point clé 1 : Organiser une phase de concertation interne en amont du projet de construction – création d'un groupe transversal

Il est proposé que cette concertation ait lieu au sein d'un **groupe transversal** qui, réunit au sein de la collectivité des différents services, apporte des regards complémentaires : Direction des services techniques, Direction éducation petite enfance, prévention des risques professionnels, direction de la santé publique, direction de la commande publique. Ce groupe pourra aussi participer à l'établissement du cahier des charges d'exploitation et d'entretien des locaux.

#### Point clé 2 : Définir les priorités dans un projet de construction

Dès la programmation du projet, il est important de **prendre le temps de se poser toutes les questions techniques** (quelles innovation ? Champ des possibles, quelles contre-indications entre économies d'énergie et qualité de l'air ?), et de recueillir des avis techniques et savoirs faire confrontés.

Il s'agit de **recueillir l'adhésion du groupe de travail sur des choix de priorités**, face aux contraintes budgétaires et à l'évolution des techniques, matériaux et procédés. (« *Attention aux phénomènes de mode : puits canadiens, chaudières bois* »).

**Point clé 3 : Former le personnel communal en prenant en compte les réalités du terrain**

Formation de terrain.

**Point clé 4 : Réaliser une charte d'utilisation du bâtiment**

Cette charte présenterait le bâtiment tel qu'il a été conçu, et les pratiques à adopter pour en optimiser son utilisation (aération ou non, utilisation des volets, du chauffage, des régulateurs, etc.). Elle serait à destination des utilisateurs et avec la participation de ceux-ci à sa rédaction.

**Point clé 5 : Evaluer la qualité de l'air et rendre compte aux habitants des gains**

Un aspect important de ces démarches est l'évaluation des résultats. Celle-ci peut s'effectuer par la réalisation de mesures régulières (cf. fiche sur la surveillance) ou par la réalisation d'enquêtes de satisfaction des utilisateurs. Ces résultats pourront être communiqués pour sensibiliser les utilisateurs et les habitants.

**Point clé 6 : Faire profiter aux autres collectivités du retour d'expérience de certains bâtiments**

Sur cette question innovante, il est important de partager entre collectivités sur les bonnes pratiques :

- échanges d'information sur les « bonnes solutions » de construction et d'usage
- « création d'un canevas type de consultation alliant les normes de qualité de l'air, économies d'énergie, et durée dans le temps ».

